

COMMUNE DE LAMBERVILLE

34 / RÉUNION DU MARDI 10 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril deux mil dix-neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LAMBERVILLE, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 et L.2122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 02 avril 2019

Etaient présents : 10. F. de BRUNVILLE, P. POTEY, M. HELAINE, S. DUVIVIER, C.MARIE, B. FOUSSE, R.LEFEBVRE, Y. FRANCOISE, L-M GRELLIER, A. FOUSSE.

Absent excusé : 1. J. RIVIERE.

Secrétaire de séance : S. DUVIVIER.

Date d'affichage : 16 avril 2019.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de l'ajout du point 8 à l'ordre du jour :
8) ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE LA FDGDON

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 06 mars 2019.

II) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après avoir présenté le compte administratif 2018 M. le Maire sort de la salle, et M. Bernard FOUSSE, 1^{er} adjoint préside le vote.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2018 de la Commune de Lamberville. Le compte administratif étant conforme au compte de gestion.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	3 254.46 €	105 528.93 €
Dépenses	64 842.63 €	70 187.35 €
Résultat de l'exercice 2018	-61 588.17 €	+35 341.58 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	-40 298.96 €	+89 817.85 €

III) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2018 du trésorier de la Commune de Lamberville. Le compte de gestion étant conforme au compte administratif.

III) AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 de la Commune de Lamberville avec l'excédent du compte administratif du CCAS dissous au 31 décembre 2018.

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	Transfert par Opération d'Ordre Non Budgétaire	CHIFFRES A PRENDRE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	21 289.21 €		-61 588.17 €	Dépenses 6 000.00 €	3 000.00 €		-37 298.96 €
				Recettes 9 000.00 €			
FONCT	54 476.27 €		35 341.58 €			577.15	90 395.00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018	90 395.00 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	37 298.96 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	53 096.04 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	- 40 298.96 €
Total affecté au c/ 1068 :	37 298.96 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018 Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

IV) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Après présentation du budget par M. le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2019 de la Commune de Lamberville.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses dans la section d'investissement à 136 676 € et 151 505 € dans la section de fonctionnement.

V) VOTE DES TAUX POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2019 pour un montant de produit fiscal attendu 17 817 € :

Taxes	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	4.13	4.13
Taxe foncière propriétés bâties	6.93	6.93
Taxe foncière propriétés non bâties	11.05	11.05

VI) DEVIS POUR LA CROIX DU CLOCHER

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal des deux devis pour la restauration de la croix du clocher de l'église :

ENTREPRISE	MONTANT H.T
HOUSSET CHEVALIER	1 690,00 €
CORNILLE-HAVARD	2 805,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise HOUSSET CHEVALIER pour la restauration de la croix du clocher de l'église pour un montant H.T de 1 690,00 €.

VIII) CONVENTION FDGDON

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal la proposition de convention du FDGDON qui porte sur la définition des modalités de mise en place des opérations de surveillance et de prévention et la mise en place d'une lutte collective pour la destruction de nids de frelons asiatiques. La participation financière de la commune s'éleverait à un montant total de 10€. Ce montant ayant été calculé en fonction du nombre d'habitants par commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le maire à signer la convention du FDGDON,
- à régler la cotisation à la FDGDON.

IX) BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019

MATIN

**Francois de Brunville
Madeleine HELAINE
Paulette POTEY
Sindy DUVIVIER
Jimmy RIVIERE**

APRES-MIDI

**Louis-Marie GRELLIER
Bernard FOUSSE
Aurélien FOUSSE
Yvonne FRANCOISE
Roland LEFEBVRE**

XI) QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35
Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
F. de BRUNVILLE

Le secrétaire de séance,
A. FOUSSE,

Les Conseillers,

Y. FRANCOISE,

B. FOUSSE

M. HELAINE,

C.MARIE,

J. RIVIERE
Absent

R.LEFEBVRE

P. POTEY,

L.M GRELLIER

S. DUVIVIER